

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 janvier 2019**

Décision n° **CP-2019-2864**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, d'un immeuble situé 112 rue de la Poudrette

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Charles, Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Bernard (pouvoir à Mme Peillon).

Commission permanente du 14 janvier 2019**Décision n° CP-2019-2864**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, d'un immeuble situé 112 rue de la Poudrette**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 2 janvier 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte de la revente

Par arrêté n° 2018-09-17-R-0672 du 17 septembre 2018, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption en vue de la production d'une nouvelle offre de logement social, à l'occasion de la vente d'un immeuble situé 112 rue de la Poudrette, à Villeurbanne, cadastré CB 30, pour une superficie de 233 m² pour un montant total de 279 000 €.

II - Désignation des biens cédés

Il s'agit d'une maison d'habitation en R+1 avec cave et combles, cédée libre de toute location ou occupation, comprenant un logement d'une surface utile totale d'environ 100 m² ainsi qu'un jardin attenant avec abri d'un seul niveau.

III - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de l'OPH Est Métropole habitat. Cet immeuble est, en effet, inclus dans le périmètre de l'opération l'Autre Soie que développe actuellement le groupement d'intérêt économique Est habitat pour le compte de ses membres : Alynéa, Aralis, Rhône Saône Habitat et l'OPH Est Métropole habitat.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat (PLH) approuvé par délibération du Conseil n° 2007-3849 du 10 janvier 2007, qui prévoit notamment d'accompagner le développement de l'offre nouvelle sur Villeurbanne par une offre de logement social, ou une offre en logement intermédiaire ou en accession sociale.

Aux termes de la promesse d'achat, l'OPH Est Métropole habitat qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la Métropole cet immeuble, cédé libre de toute location ou occupation, au prix total de 279 000 €, admis par France domaine, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

L'OPH Est Métropole habitat a eu la jouissance du bien à compter du 12 novembre 2018, jour de la signature de l'acte d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 24 août 2018, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 279 000 € à l'OPH Est Métropole habitat, d'un immeuble, cédé libre de toute location ou occupation, cadastré CB 30 pour une superficie de 233 m² situé 112 rue de la Poudrette à Villeurbanne, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et de 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4510.

4° - La somme à encaisser, d'un montant de 279 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2019 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2019.